



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E94941

VALABLE JUSQU'AU 04/09/2027

ÉDITÉ LE

03/08/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2008

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 07/02/2023  
320 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ROANNE

Siret : 501 658 769 00010

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 8207911

Assurance Responsabilité Travaux :  
AXA FRANCE IARD 20981828004

Assurance Responsabilité Civile :  
AXA FRANCE IARD 20981828004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : LAURENT VILLECOURT PLATRERIE PEINTURE

22 BOULEVARD DES BELGES  
42120 LE COTEAU

Téléphone : 04 77 64 99 27

Portable : 06 13 32 78 43

Fax :

Site Internet :

E-mail : l-villecourt@villecourtsas.fr

Responsabilité légale :  
VILLECOURT LAURENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité               | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------|----------------------|
| 4131 | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE | 26/03/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 25/03/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 25/03/2021         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 26/03/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.